

F2RSM Psy

Fédération régionale de recherche
en psychiatrie et santé mentale Hauts-de-France

Partage de pratiques, les audits croisés inter-établissements

Janick Deprince¹, Claudine Pottier², Abdelhamed Haddouche², Yvelise Bourabia³, Didier Merlin⁴, Claude Ethuin⁵,
Mélanie Kermy⁶, Christophe Gièse⁷, Thierry Danel⁸

¹ EPSM des Flandres, Bailleul (59)
² EPSM Agglomération Lilloise, Saint-André-Lez-Lille (59)
³ CH Sambre Avesnois, Maubeuge (59)
⁴ CH Valenciennes (59)
⁵ Association santé agréée des Hauts-de-France
⁶ EPSM Val de Lys Artois, St Venant (62)
⁷ EPSM Lille Métropole, Armentières (59)
⁸ Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale Hauts-de-France, Lille

Contexte

Les établissements de santé (EPSM et CH), ceux participant à l'intérêt collectif (ESPIC) et les établissements privés de la région Hauts-de-France ayant une mission de psychiatrie ont créé un groupement d'intérêt public (GIP), dont l'ambition est de promouvoir les travaux de recherche en santé mentale, d'en développer la qualité et d'encourager les collaborations intra-régionales, interprofessionnelles et interdisciplinaires.

Ce GIP, dénommé Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale (F2RSM Psy) des Hauts-de-France rassemble 44 établissements de la région. Chacun d'entre eux contribue au fonctionnement du GIP par son adhésion de principe aux travaux de la F2RSM Psy et par l'allocation de moyens financiers.

Elle met à disposition de ses adhérents des outils leur permettant de répondre aux thèmes de recherche qu'ils souhaitent voir se développer.

Son activité résulte de l'implication sans faille et cohérente des établissements adhérents. Elle est indépendante des organismes de tutelle et le financement du fonctionnement est assuré par ses adhérents.

Elle se fait en parfaite entente avec l'université et les associations d'usagers et de leur famille qui siègent au conseil scientifique.

La F2RSM Psy a choisi une activité de recherche pluri professionnelle et pluri-partenariales transcendant les approches catégorielles habituelles : personnels gestionnaires, soignant, médicaux, socio-éducatifs, association d'usagers et leur famille.

La F2RSM Psy a choisi d'organiser son action non pas de manière thématique mais en proposant et en mettant à disposition des outils au service des thématiques et des établissements.

L'un des outils proposés est un audit croisé inter-établissements, grand chassé-croisé annuel permettant un partage des pratiques en santé mentale en vue de leur amélioration pour un meilleur service au patient et une rupture de l'isolement pour une pratique professionnelle plus satisfaisante tant pour les soignés que pour les soignants.

Objet et méthode

La méthode de l'audit croisé apporte un regard extérieur sur le fonctionnement des établissements de psychiatrie et permet d'échanger sur les pratiques. Le principe général de l'audit croisé est le suivant : des auditeurs désignés par un établissement adhérent effectuent une évaluation des pratiques (audit) dans un autre établissement adhérent. Cet audit croisé est réalisé sur la base du volontariat des établissements et par tirage au sort.

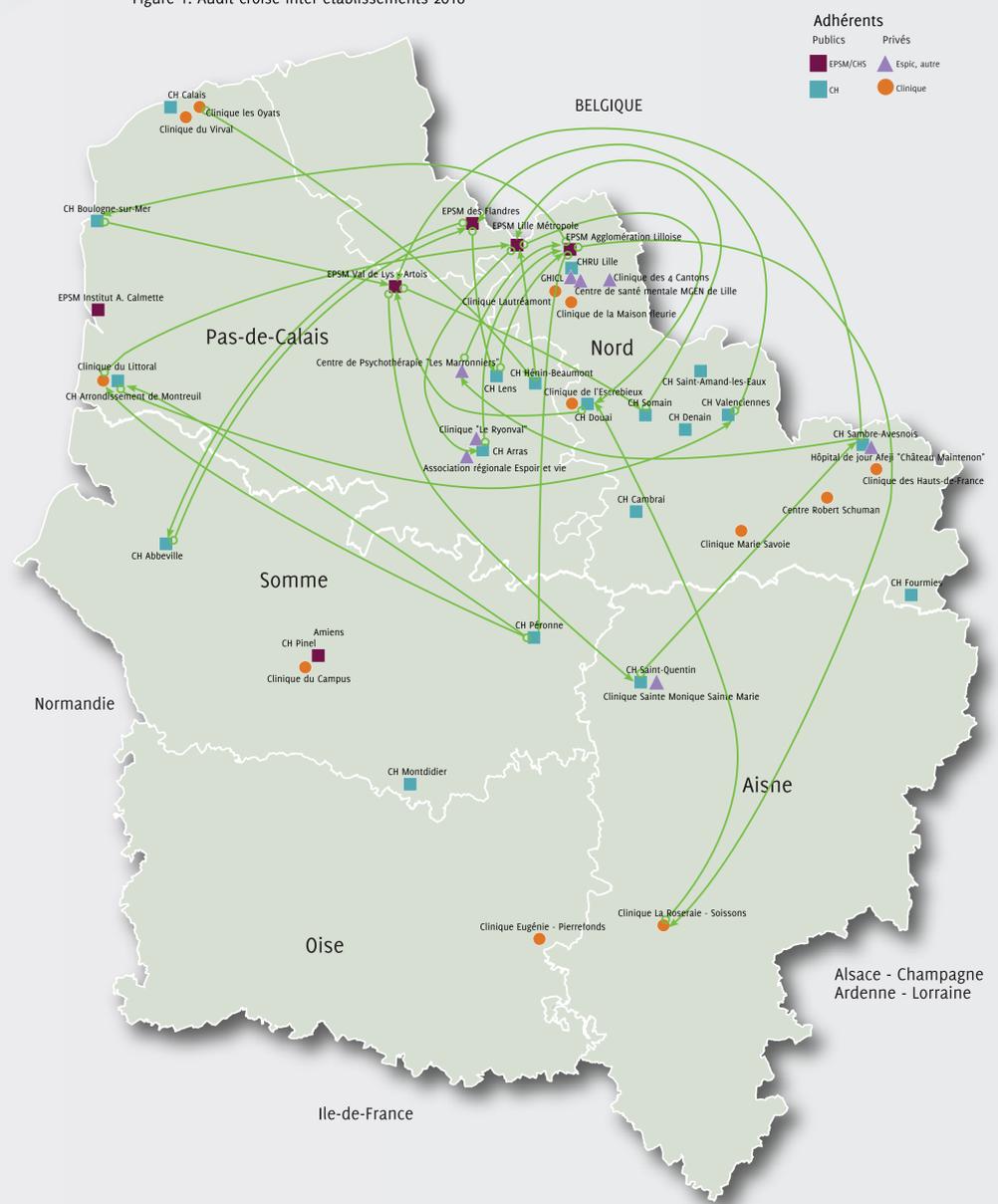
Un groupe technique issu des membres de la F2RSM Psy est chargé de choisir le thème des audits et d'en préparer la réalisation pratique. Le groupe technique est constitué de personnel soignant et d'usagers-experts.

Les établissements candidats désignent des auditeurs qui se déplaceront dans un établissement accueillant. Outre leur participation, les établissements s'engagent à permettre aux auditeurs de se rendre disponibles pour une journée de formation et une journée d'audit.

Les thèmes qui ont fait l'objet de ce parangonnage inter-établissements ont été notamment

- L'isolement thérapeutique et les pratiques de contention
- La prise en compte des soins somatiques dans le dispositif de psychiatrie
- Les pratiques d'accueil et d'orientation aux urgences à l'hôpital auprès des usagers du dispositif de santé mentale dans les services d'accueil et d'urgences de l'hôpital général
- Le premier contact dans les centres médico-psychologiques de psychiatrie générale
- Les adolescents dans les unités d'hospitalisation de psychiatrie adulte

Figure 1. Audit croisé inter-établissements 2018



Conclusion

La méthode de l'audit croisé rencontre dans la communauté hospitalière psychiatrique des Hauts-de-France un écho extrêmement favorable tant en termes de participation que d'agrément de la méthodologie de travail. Selon les participants, elle permet de s'interroger de manière dynamique sur les pratiques, de rencontrer et d'échanger avec les collègues et de rompre l'isolement notamment pour les petites équipes.

Au terme de l'audit, les résultats sont analysés par le groupe technique et font l'objet de préconisations aux établissements adhérents. L'audit n'est pas perçu comme une certification ou un jugement. Au contraire, grâce aux audits, de nouvelles connaissances sont générées et transférées au chevet du patient.